

LE MOT DU MAIRE

L'eau du robinet, à Livry, est-elle consommable ? La question peut sembler incongrue pourtant, plusieurs fois, elle a été posée.

Faut-il y répondre par un haussement d'épaules, par quelques données scientifiques en termes de chimie ou de biologie ? De cela la Générale des eaux se charge fort bien. Permettez-moi une approche différente. Un retour aux sources, en quelque sorte.

L'eau, élément indissociable du vivant, qu'il nous est naturel de voir apparaître en actionnant un simple robinet, à l'endroit précis où nous la désirons. Depuis combien de temps est-elle ainsi disponible, dans ce village, immédiatement et sans effort ? Vous trouverez dans les pages de ce Livry-Info le fac-similé du repas servi pour l'inauguration du premier château d'eau. Vous y lirez la fierté des habitants de ce village qui, après des décennies de consommation d'une eau « approximative » puisée dans les quelques puits, se voyaient dotés d'un réservoir alimenté par un forage de plus de 80 m. L'eau distribuée à partir de ce pompage était d'une qualité telle qu'aujourd'hui elle ferait l'objet d'une distribution en bouteilles. C'était en 1938 !

Suite page suivante

Communauté d'agglomération Melun Val de Seine : une intercommunalité harmonieuse au service de tous

Au 1^{er} janvier 2002, le District de l'Agglomération Melunaise (DAM) se transformera en une communauté d'agglomération qui aura pour nom **communauté d'agglomération Melun Val de Seine**.

Composée de 14 communes, dont la nôtre, forte de plus de 100 000 habitants, la communauté d'agglomération Melun Val de Seine sera la première du département de Seine-et-Marne et la cinquième d'Ile-de-France, en poids économique et démographique.

Cette nouvelle communauté dotée de compétences élargies constituera une chance pour l'évolution harmonieuse et équilibrée de l'agglomération et des communes qui la composent, notamment en terme de développement économique.

Bien conscientes de l'intérêt que représente, pour elles, la future communauté d'agglomération Melun Val de Seine, plusieurs communes ont décidé, librement, de la rejoindre.

Pourquoi une communauté d'agglomération ?

La création de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine est la conséquence de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 qui a pour objectif de simplifier et de renforcer la coopération intercommunale.

Le développement économique, l'aménagement de l'espace, les transports, la protection de l'environnement sont en effet parmi les domaines qui ne peuvent plus être seulement gérés au niveau d'une commune mais qui doivent l'être, de façon concertée, à l'échelon de plusieurs villes.

Conscientes de l'enjeu et après de nombreuses concertations, toutes les communes déjà membres du District de l'Agglomération Melunaise (Melun, Le Mée-



Rentrée : comme chaque année, pendant les vacances une classe a été repeinte et son mobilier renouvelé. C'est Mme Calvo et ses élèves qui ont cette fois fait la rentrée dans une classe « toute neuve ».

Dans le journal de l'A.L.J.E.C., en 1981, l'histoire de l'eau à Livry nous était racontée. L'eau des puits était devenue trop polluée pour être consommée. Celle qui s'écoulait des châteaux d'eau était toujours irréprochable. Vingt ans ont passé. L'eau du robinet, à Livry, est-elle toujours consommable ? Oui, bien sûr ! Mais à condition de rajouter un traitement bactéricide (quelques bactéries indésirables venaient, de temps à autre, perturber le laborantin de service). Oui, bien sûr ! Mais à condition d'interposer un traitement supplémentaire pour faire disparaître quelques infimes traces de pesticides.

Gâchis me direz-vous ! Certes, mais à quoi nous a servi cette eau parfaite ? La réponse à cette question est toute simple. Une famille use, environ, 140 l d'eau par jour. La même famille en boit approximativement, dans le même temps, 3 l. Les 137 l restants, outre une faible part pour la cuisson des aliments, sont employés pour la toilette, les lavages divers, les chasses d'eau, etc.

Au-delà des chiffres c'est le constat qui est intéressant. Nous imposons, à juste titre, une eau parfaite pour la consommation, en absorbons un peu plus de 1/50 et rejetons le reste à l'égout en bout duquel il faudra lui imposer un traitement très onéreux pour pouvoir la rejeter en rivière ! Peut-on, du jour au lendemain, changer les habitudes ? Cela relève de l'utopie. Avoir, simplement, conscience de ce gaspillage serait déjà une grande avancée. C'est, peut-être, grâce à cet état d'esprit que nos arrière-petits-enfants pourront affirmer que l'eau du robinet est consommable.

(Il est fait référence, dans cet article, à l'eau en bouteille. A titre indicatif l'eau du robinet revient à environ 22 F le m³. En bouteille son prix de revient passe, en moyenne, à 2 000 F le m³. Surprenant non !)

Le maire,
Daniel Hénaut

(communauté d'agglomération, suite)

sur-Seine, Dammarie-les-Lys, Vaux-le-Pénil, La Rochette, Livry-sur-Seine, Voisenon et Boissise-la-Bertrand) ont donc fait le choix de transformer le district en communauté d'agglomération.

Plusieurs autres communes (Boissise-le-Roi, Seine-Port, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Montereau-sur-le-Jard et Boissettes) ont également décidé de les rejoindre dès le 1^{er} janvier 2002, confortées par les principes qui vont régir le fonctionnement et l'avenir de la communauté d'agglomération : respect de l'identité des communes, représentativité, solidarité.



Le comité F.N.A.C.A. de Livry-sur-Seine est en deuil. Notre ami et président du comité Yves Houssin nous a quittés le 1^{er} septembre, dans sa soixantième année, au terme d'une longue et douloureuse maladie.

Enfant de Livry où il a toujours vécu depuis son plus jeune âge, il était connu et apprécié de tous pour sa bonne humeur et sa joie de vivre.

En 1979, il avait participé avec une équipe d'anciens combattants d'Algérie à la création du comité, dont il assurait la présidence depuis 1997. Il participait avec le comité aux manifestations locales et représentait celui-ci aux divers congrès départementaux.

Bien connu dans le milieu automobile de la région depuis de nombreuses années, il nous laissera l'image d'un ami apprécié de tous.

Madame Lucette Cornu, sa compagne, nous a demandé de profiter de ces lignes pour exprimer ses remerciements à tous ceux qui, par une pensée, une présence, un mot réconfortant ou un envoi de fleurs, ont tenté d'adoucir sa peine. Voila qui est fait.

Quel périmètre ?

Toutes les communes qui intégreront la communauté d'agglomération Melun Val de Seine en début d'année prochaine sont dans le périmètre du schéma directeur de l'agglomération melunaise. Celui-ci avait été arrêté par l'Etat lui-même en 1987 (après avis des communes, du Conseil régional et du Conseil général), pour définir un aménagement durable et cohérent des communes concernées.

C'est ce même périmètre que le Conseil du District de l'Agglomération Melunaise a confirmé le 28 juin dernier comme la référence pour la constitution de la future communauté d'agglomération, car il assure la meilleure cohérence spatiale et économique en terme de développement pour toutes nos communes.

L'union dans le respect des différences

La communauté d'agglomération Melun Val de Seine reposera sur plusieurs principes forts :

- **Le respect de l'identité des communes** : la communauté d'agglomération Melun Val de Seine sera composée de villes fortement urbanisées, de villes péri-urbaines mais aussi de communes rurales. Cette diversité représente une des richesses de l'agglomération qui sera préservée et respectée.
- **A chaque commune sa place** : petite ou grande, chacune des 14 communes aura « voix au chapitre ». Contrairement aux craintes de certains, les petites communes ne seront pas « mangées » par les plus grandes. Le fonctionnement de la communauté d'agglomération garantira la représentation de chaque commune. Par exemple :
 - Les trois communes les plus importantes ne pourront pas avoir, à elles seules, la majorité des voix. Chaque ville aura des représentants dans toutes les instances de la future communauté d'agglomération (Conseil communautaire, bureau, commissions), les petites communes étant notamment représentées de la même manière que les grandes au sein du bureau.
 - La règle de l'unanimité s'appliquera pour toutes les décisions importantes : la politique fiscale (taxe professionnelle unique), l'extension du périmètre et des compétences de la future communauté d'agglomération. Aucune commune ne pourra, ainsi, se voir imposer des décisions importantes dont elle ne voudrait pas.
- **La solidarité** : la solidarité entre les communes est aussi un principe fort de la future communauté d'agglomération. Elle se traduira, notamment, à travers la taxe professionnelle unique et la politique sociale de l'habitat.

Des compétences élargies pour l'agglomération chef-lieu du département de Seine-et-Marne

Pour constituer, à terme, une agglomération forte, la future communauté d'agglomération sera dotée de compétences élargies par rapport au District de l'Agglomération Melunaise :

- Des compétences obligatoires comme le développement économique, l'aménagement de l'espace (organisation et développement des transports urbains, réalisation d'infrastructures routières, ponts... d'intérêt communautaire, notamment), en matière d'habitat (politique du logement)...
- Des compétences optionnelles : assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement, construction et gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire...
- Des compétences facultatives, en matière d'enseignement supérieur, d'harmonisation des programmations culturelles et sportives...

Nos 14 communes (qui pourront être rejointes par d'autres si tel est leur souhait) travailleront ensemble dans ces différents domaines, dans le souci constant de l'intérêt collectif et du développement d'une agglomération forte autour de la ville chef-lieu de Melun.

Les élus ont prévu de vous informer sur la future communauté d'agglomération et de répondre à vos questions lors d'une réunion publique qui se tiendra le vendredi 16 novembre à 20 h 30 au restaurant scolaire.

Votre propriété donne - en façade - sur une voie publique et longe peut-être à l'arrière ou sur le côté un sentier communal (par exemple le sentier des Dragées).

Nous vous rappelons que l'élagage des branches qui dépassent votre clôture et entravent la circulation vous incombe, de même que le ramassage des feuilles et débris de végétaux divers.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Une rentrée sereine

Pour les 192 enfants de Livry scolarisés sur la commune, la rentrée s'est déroulée sans anicroche :

- les deux petites classes de maternelle sont rentrées dans des locaux partiellement rénovés pendant les vacances par nos services techniques, que nous pouvons féliciter pour le travail accompli (entrée, dortoir, salle de motricité).
- la grande section de maternelle et le primaire ont retrouvé leurs classes de la rue des Chanois, dont une également a été repeinte pendant les vacances et son mobilier changé.

Les effectifs sont de 52 enfants pour la maternelle - derrière l'église -, 21 en grande section et 119 en primaire.

Restaurant scolaire

Le nombre de convives augmente (85 en moyenne) et nous a conduits, dans le but d'améliorer la convivialité de ce



moment important pour les enfants, à ouvrir les deux salles dès le premier service, ce qui permet aux enfants de maternelle de manger dans le calme.

Une partie du mobilier de la cuisine a été changée pendant les vacances et le nouveau, tout en inox, donne pleinement satisfaction.

Garderie du soir (primaire)

Là aussi les effectifs augmentent (20 à 25 en moyenne), ce qui démontre l'utilité de ce service. Afin de pouvoir répartir les enfants en deux salles et d'assurer leur surveillance, il a été décidé une création de poste, ce qui permettra également de faire face au surplus de travail au restaurant scolaire.

Plateau d'évolution

Les abus constatés depuis quelques années - fréquentation abusive en période extra-scolaire, de jour comme de nuit, par des utilisateurs peu respectueux des biens de la collectivité et de la tranquillité du voisinage - nous avaient amenés à supprimer les panneaux de basket et divers agrès dont ce beau terrain était équipé.

Afin de remettre en valeur cette surface et de permettre son utilisation en toute sécurité, il a été décidé de la clôturer. Nous pourrions ensuite réaménager ce plateau et l'utiliser de façon plus rationnelle pendant les périodes extra-scolaires, notamment pour les ados dans le cadre du contrat Temps libre.

Ph. P.

Beaucoup d'appréhension chez les petits, un serrement de cœur chez les parents, la joie de retrouver copains et copines chez les plus grands, la rentrée des classes est toujours un moment important. Nous disposons désormais de locaux suffisants et du nombre d'enseignants nécessaire pour que nos enfants puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions. L'intendance suit : même le restaurant scolaire a renouvelé une grande partie de son matériel pendant l'été afin d'améliorer le service et l'hygiène.





Le 9 juin, lors de la kermesse des écoles, les élèves du C.E. 2 de M. Munier ont pu mettre à profit ce qu'ils avaient appris à l'école du cirque, lors de la classe de découverte.



5, 4, 3, 2, 1, €uro

L'euro pour tous c'est dans quelques semaines.

Les relevés bancaires, les bulletins de salaire, les messages publicitaires nous rappellent le passage définitif à la monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 2002.

Ce passage va se réaliser selon un calendrier précis :

Au cours du mois de décembre 2001, les commerçants vont recevoir des billets et pièces en euros et seront prêts pour le 1^{er} janvier 2002. Les banques et la Poste vont adapter les distributeurs de billets à l'euro pour la **fin décembre 2001**.

A partir du 1^{er} janvier 2002 (bonne année !), les pièces et les billets seront mis en circulation, nous obtiendrons des euros dans les distributeurs, aux guichets des banques et lorsque la monnaie nous sera rendue. Les francs seront retirés progressivement de la circulation.

A partir du 17 février 2002, à minuit, tous les paiements se feront en euros.

Jusqu'au 30 juin 2002 nous pourrons échanger nos pièces et billets en francs auprès de notre banque, de la Poste et de la Banque de France. Après cette date, nous pourrons échanger gratuitement au Trésor public ou à la Banque de France nos pièces en francs pendant 3 ans et nos billets en francs pendant 10 ans.

En bref et en 2002 :

- la déclaration de revenus se fera en euros et le paiement aussi,
- la Sécurité sociale calculera et payera les remboursements en euros ; elle acceptera d'anciens documents attestations ou bulletins de paie en francs,
- les caisses de retraite calculeront tout en euros (valeur du point, montant des pensions, paiement des pensions) et accepteront les anciens documents ou bulletins de paie en francs.

Collecte sélective : après presque deux ans, où en est-on ?

En janvier 2002, cela fera deux ans que nous trions - sommairement - ce que nous mettons dans nos poubelles, et la satisfaction semble générale.

Pour les déchets verts, on se demande comment on a pu vivre si longtemps sans notre bac à couvercle marron : tontes, branchages, feuilles mortes, tout est évacué sans que cela nous demande le moindre effort !

Pour les emballages, il reste un peu de progrès à réaliser : on découvre dans les bacs à couvercle jaune des choses qui n'ont rien à y faire (en juin, un lot de fusées de détresse dans leur emballage a provoqué un début d'incendie et blessé un des trieurs sur la chaîne de tri du centre de Vaux-le-Pénil, d'autre part, on trouve aussi sur la chaîne seringues, munitions, etc.). Il est donc demandé à chacun de faire très attention à ce qu'il jette dans son bac.

Quant au tonnage du verre déposé dans les trois bornes situées sur la commune, il a plus que doublé entre février et avril, le tonnage du papier restant stable (février : verre 3,7 t, papier 2 t - avril : verre 8,8 t, papier 2,6 t).

Les avantages du tri des déchets ménagers ne se discutent pas. Pour reprendre les chiffres cités dans une enquête parue dans *Le Nouvel Observateur* du 28 juin dernier, « les recyclages effectués l'an dernier ont permis d'économiser la consommation d'eau d'une ville de 120 000 habitants, d'éviter la pollution de cette eau, d'économiser l'énergie nécessaire pour le chauffage, la lumière et les déplacements d'une ville de 550 000 habitants, d'économiser le minerai de fer nécessaire à la fabrication de 13 millions de boîtes de conserve, ou l'aluminium pour fabriquer 3 millions de canettes, de ne pas mettre en décharge 1,5 million de tonnes de déchets... Avec 19 000 boîtes de conserve récupérées, on fabrique une voiture, avec 670 canettes de bière, un vélo. Et avec 27 bouteilles en plastique, on tricote un pull en laine polaire...

Bien sûr, le tri coûte de l'argent : mais chaque fois que l'on trie les déchets de 100 000 personnes on crée 30 emplois. De plus, avec la matière première récupérée, le coût final est bien moins élevé que si on se contentait de creuser un trou, de mettre les déchets dedans avant de le reboucher. Il n'est pas trop élevé non plus, parce que les Français ont refusé de s'engager, comme les Allemands, sur la voie du tout-recyclage. Chez nous, on laisse de côté le pot de yaourt en plastique : 10 grammes de reliquat de yaourt, 2 grammes de plastique qu'il n'est pas rentable de tenter de séparer. Les Allemands traitent tout, ce qui leur coûte entre 12 et 14 milliards de francs par an. Nous, nous ne payons que 2 milliards ».

Donc trions, et trions bien.

Dernière chose concernant les déchets : la plate-forme de traitement des déchets verts de Cesson a provisoirement suspendu sa vente de compost aux particuliers en raison de problèmes de surcharge de gestion et de sécurité, l'afflux de déchets verts étant beaucoup plus important que prévu.

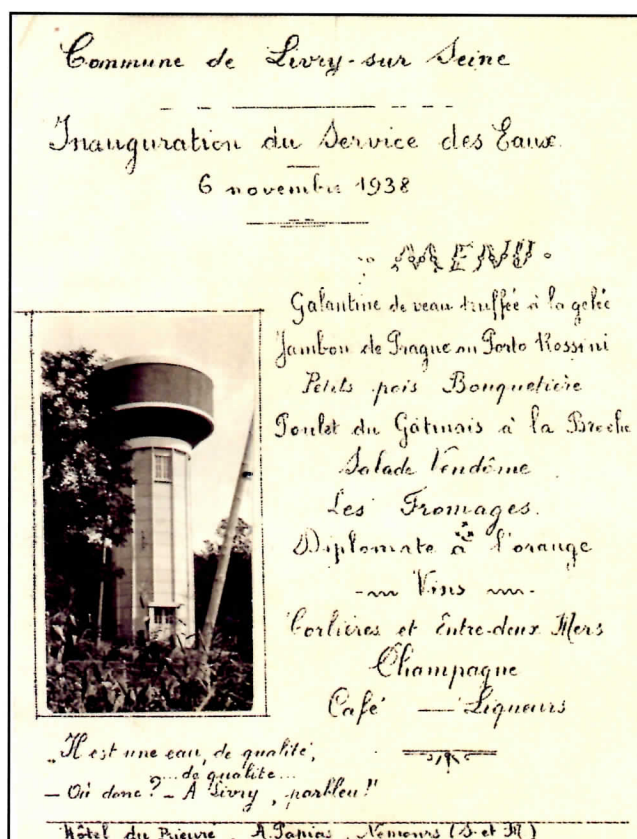
L'objectif est de reprendre le service aux particuliers en plaçant les sacs de compost à vendre dans les déchetteries. Les Livryens retrouveront donc ce service lorsque la déchetterie du tertre de Cherisy à Vaux-le-Pénil sera ouverte, c'est-à-dire en 2003.

M. L.M. - Ph. B.

Prochains passages :

Encombrants : 22 novembre, 20 décembre.

Kangourou : 7 novembre, 5 décembre.



Ci-dessus, fac-similé du menu servi lors du banquet marquant l'adduction d'eau dans Livry, le 6 novembre 1938. Ce banquet réunissait 110 convives dans la salle des écoles (actuel restaurant scolaire dont les cloisons sont amovibles), sous la présidence du maire, M. Fernand Javal, du conseil municipal, du curé Paslin et de l'ingénieur responsable des travaux.

Pour la petite histoire, on peut rappeler que le forage a été entrepris en juillet 1936 et a atteint la profondeur de 80 mètres en septembre de la même année. La construction du château d'eau, elle, a duré de mai à juillet 1938. Dans le Livry de l'époque, qui compte 366 habitants, ces travaux sont source de polémique : les anciens trouvent cette dépense inutile et l'eau des puits bien suffisante ; les nouveaux habitants et les « Parisiens », qui ne viennent qu'à la belle saison, sont en revanche enchantés de ce progrès.

La page du D.A.M.

SPORTS

Melun Val de Seine :

un nom pour nos équipes fanion...

Sports collectifs et individuels, de compétition ou de loisirs, le D.A.M. (7 communes) rassemble plus de 50 associations sportives représentant une soixantaine de disciplines. C'est aussi 18 000 licenciés, soit environ 20 % de la population du D.A.M.

Notre district, évoluant vers une communauté d'agglomération (Melun Val de Seine), cherche son chemin pour mettre

en commun le savoir-faire, les compétences techniques et les moyens humains. Un challenge ambitieux...

Les objectifs de la commission sports du D.A.M. peuvent être résumés comme suit :

- Aide aux sportifs de haut niveau pour les clubs participant à des compétitions nationales. (*Rappelons au passage l'image passée et/ou présente de nos escrimeurs, volleyeuses, nageurs, tennismen, vététistes...*).
- Mise à disposition d'un plateau technique médical (au stade de Melun) pour les sportifs. (*A noter que 3 plateaux existent en Seine-et-Marne - Meaux, Pontault-Combault et Melun - et sont pris en charge en partie par la D.D.J.S. et le département*).
- Initiation sportive pour les jeunes par la mise en place de stages d'une semaine (sports passion), encadrés par des bénévoles des différentes disciplines proposées. De nombreux enfants des « petites communes » du D.A.M. en bénéficient (15 enfants de Livry durant cet été 2001).
- Incitation au regroupement, dans chaque discipline, des clubs et associations afin de créer un club « fanion » sous un nom commun « **Melun Val de Seine** ».

Il n'est pas question d'imposer, mais d'inciter, afin de mettre en valeur l'image de notre agglomération dans le cadre de compétitions régionales et nationales. Plusieurs disciplines ont avancé dans ce sens (volley, escrime) et sont en bonne voie pour mettre en commun leurs compétences au service de la collectivité. Mais « club districale » ne veut pas dire fusion à tout prix. Les « pépinières » de jeunes que nous avons dans chaque commune, les associations existantes, qui font un travail de proximité, peuvent et doivent continuer dans ce sens. L'objectif est de pouvoir diriger les meilleurs vers un club fanion à chaque fois que cela sera possible plutôt que de les voir partir ailleurs.

Les jeunes, et moins jeunes, de Livry-sur-Seine, peuvent bien sûr être accueillis dans tous les clubs sportifs du district.

Police de proximité

Les services de police nous ont proposé d'ouvrir en mairie et de tenir à la disposition des habitants un « livre de liaison » dans lequel vous pourrez - de façon anonyme si vous le souhaitez - faire inscrire tout ce que vous constaterez « d'anormal » sur la commune : infractions, dommages, vandalisme, etc.

La police passera régulièrement en prendre connaissance et donnera les suites qui conviennent à ce qui lui paraîtra important.

Ainsi de nombreux Livryens participent activement, notamment chez nos voisins de Vaux-le-Pénil, à des activités sportives qui ne peuvent être proposées dans notre commune. A titre d'exemple, le club de football « La Rochette-Vaux-le-Pénil F.C. » comptait pour la saison 2000/2001 11 Livryens dont 7 jeunes, 2 vétérans et 2 dirigeants.

Le foot, sport « number 1 » en nombre de licenciés et de spectateurs, a-t-il un avenir au niveau du district ? Cinq ou six associations regroupant des centaines de licenciés cohabitent mais il n'y a pas de club fanion : à Melun un beau stade mais pas d'équipe, au Mée, une équipe sans vrai stade, à Dammarie deux clubs qui n'arrivent pas à s'entendre et à La Rochette une bonne équipe féminine et des équipes de jeunes...

Soutenu par la commission du D.A.M., un accord entre Le Mée et Melun semble malgré tout en bonne voie pour la prochaine saison (au moment où ces lignes sont écrites).

Mais dans le sport les spectateurs comptent presque autant que les acteurs. Alors pendant les week-ends encore ensoleillés de l'automne, quelle que soit la discipline, ils n'attendent que nos encouragements.

D. G. - M. L.M.



L'équipe 1 des benjamins de La Rochette - Vaux 2000-2001, 2^e de son championnat, comprend deux jeunes Livryens : Nicolas De Almeida et Guillaume Gervais.



Les 30 juin et 1^{er} juillet, tous les amateurs de musique s'étaient donné rendez-vous au stade Paul-Fischer à Melun pour le Festival Chantons Sympa, qui mérite bien son nom. A l'affiche des groupes et des chansons « au top » : Sergent Garcia, Mano Solo, les Têtes Raides, etc.

Grâce à une couverture médiatique au niveau national, une organisation sans faille et une météo idéale, plus de 4 000 entrées payantes ont été enregistrées sur les deux jours. En 2002, pour la quinzième édition, un plateau encore plus alléchant est prévu

Nouveaux horaires pour l'épicerie

Depuis la rentrée, l'épicerie est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h. Elle est fermée le jeudi après-midi et le dimanche matin.

Elle assure toujours le dépôt de pain le lundi matin (sur commande uniquement) et la livraison gratuite.



Cet été encore, les semaines Sport Passion ont rencontré le succès et permis à 16 enfants de Livry (123 pour l'ensemble des communes du District) de s'initier à l'escrime, au volley-ball, à l'aviron, au badminton ou à la pêche à la ligne, en étant encadrés par des bénévoles pratiquant ces disciplines au sein d'un club.





ATTENTION TRAVAUX



Les travaux du chemin de la Garenne sont en bonne voie. Tous les enfouissements sont réalisés : E.D.F., France Télécom, éclairage public, les anciens poteaux sont enlevés, le réseau pour les eaux pluviales a été prolongé aux deux extrémités.

Au moment où ces lignes sont écrites, reste à créer le trottoir sur toute la longueur du chemin et à réaliser les travaux de voirie, qui devraient durer jusqu'à la mi-décembre.

Lorsque le nouvel éclairage public aura été posé, automobilistes et piétons bénéficieront chacun d'un cheminement sûr, éclairé, et séparé.

Parallèlement, la commission des travaux planche sur les plans de réaménagement de la mairie et sur ceux du local petite enfance, prochain chantier.

Nouveaux horaires pour les engins bruyants

Par un arrêté en date du 19 juillet dont le texte est repris ci-dessous in extenso, la mairie a modifié les horaires jusqu'alors en vigueur pour l'utilisation des engins et appareils bruyants.

Chacun est donc prié de s'y conformer.

ARRÊTÉ DU MAIRE LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Article 1 : L'arrêté municipal n° 475 du 20 juillet 1979 est abrogé.

Article 2 : Les bruits provoqués par :

- les travaux effectués sur la voie publique ou dans les propriétés privées à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient,
- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques,
- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, amplificateurs, postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones ou téléviseurs,
- les réparations ou réglages de moteurs à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule en panne,
- et tout autre bruit susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés que :

- **De 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 20 heures les jours ouvrés.**
- **De 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30 les samedis.**
- **De 10 à 12 heures les dimanches et jours fériés.**

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.



ANIMATION



Le traditionnel méchoui du Comité d'animation se déroulait dans le bois de la Garenne le 9 juin. Une soixantaine de convives, un repas agréable, quelques chansons : une bonne journée.



En ce début octobre, la soirée cabaret du 13 à la Cave de la Villa du Nil, avec Bernard Smaguine, est en préparation et nous vous en rendrons compte lors de la prochaine édition.

En préparation également, une soirée « beaujolais nouveau » pour le 17 novembre, avec cochonnailles et dégustation à volonté, et un accordéoniste qui chantera des chansons « à boire » !

Nous espérons que ces soirées auront l'heur de vous plaire, ce qui nous encouragera à établir le programme 2002.



Sous les tentes du Comité d'Animation, on discute ferme en dégustant les moutons préparés, farcis et mis à cuire tôt le matin par une joyeuse et dynamique équipe qui ne craint pas de se lever aux aurores pour organiser ce rendez-vous convivial.



Pour la première fois à Livry, le 21 juin, la fête de la musique a réuni sur la place un grand nombre de jeunes - et de moins jeunes - venus écouter les trois groupes qui se sont succédé sur le podium. On comptait plusieurs Livryens parmi les musiciens. Une soirée dans la bonne humeur, sans problème, organisée avec le concours de l'association Gadget-o-phone.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

- 21 octobre** : bourse aux plantes de Livry
Environnement
- 17 novembre** : soirée beaujolais nouveau à la
cave de la Vallée du Nil
(Comité d'Animation)
- 24 novembre** : choucroute de l'A.L.J.E.C.
- 1^{er} décembre** : loto des écoles

Le 19^e bric-à-brac, le 16 septembre, fut un peu arrosé et connu, de ce fait, une affluence moindre que les autres années. On se pressait néanmoins par moments devant les stands ou autour de la buvette.

Brocante, repas en plein-air (hum ! ce coq au vin...), danses folkloriques, boudin frais, tombola, le succès du bric-à-brac ne se dément pas d'année en année, même si la formule qui a fait son originalité il y a dix-neuf ans s'essouffle un peu.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part !



Location de salles

Pour vos manifestations familiales, trois salles de différente taille sont disponibles sur la commune. Plutôt que d'appeler la mairie, qui n'en dispose pas, contactez directement les responsables :

- pour l'A.L.J.E.C. (250 personnes), Mme Jean, 01 60 68 71 05
- pour la Cave de la Villa du Nil (50 à 80 personnes), Ph. Bailly, 01 60 68 75 75
- pour la Sablonnière (170 personnes), Charly Traiteur, 01 60 68 63 26

Et surtout, n'attendez pas le dernier moment.



Le tournoi de foot des 26 et 27 mai a permis aux petits et aux plus grands de taper dans le ballon et de se prendre pour Barthez ou Zidane le temps d'un match. Un grand bravo aux organisateurs.

AFFAIRES SOCIALES

TÉLÉPHONE C.C.A.S. : 01 60 59 04 00

Quelques rappels sur l'aide à domicile

● **Les bénéficiaires** : les personnes âgées, les mères de famille malades, les femmes enceintes, les personnes de retour d'hospitalisation, etc.

L'aide à domicile peut vous aider dans les actes de la vie courante, vous apporter un soutien moral et un contact humain :

- aide à l'entretien de votre logement : ménage courant, hygiène de la cuisine, des sanitaires, entretien de la literie, vaisselle ;
- aide à l'entretien du linge : lessive, repassage, petits travaux de couture ;
- aide à la toilette : visage, shampooing et coiffage ;
- aide à la vie sociale : courses durant les heures de travail, seule ou en votre compagnie, promenade, accompagnement - en taxi ou ambulance - pour un rendez-vous médical si nécessaire.

Ces aides matérielles peuvent être temporaires ou de longue durée. Des prises en charge sont possibles par les caisses de retraite, la Caisse d'allocations familiales, les mutuelles, la Caisse primaire d'assurance maladie.

N'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. pour tout renseignement complémentaire.

Quelques téléphones à retenir :

- L'étape, écoute téléphonique pour les parents et les enfants, anonyme, tous les jours de 17 à 22 heures sauf le dimanche : 01 64 39 29 29.
- Allô Enfance maltraitée : 01 05 05 41 41
- S.O.S. Femmes battues : 01 60 09 27 99
- Violences conjugales : 01 45 84 51 51
- ALMA 77 (maltraitance personnes âgées) : 01 64 87 63 01
- Association AIDES (Sida) : 01 64 39 25 93
- Dépistage anonyme : 01 64 14 25 13, centre médico-social, 6, rue Bontemps à Melun.
- Violences et écoute : 0800 20 22 23, appel gratuit et anonyme, pour les jeunes.

Petite enfance

A la demande de la mairie et dans l'optique de connaître les desiderata des parents d'enfants de 0 à 6 ans dans le cadre de l'ouverture du local petite enfance, une enquête sera effectuée dans le courant du trimestre par des enquêtrices de la C.A.F.

Un courrier vous fera part de leur venue : ouvrez-leur vos portes pour nous permettre de traiter au mieux vos souhaits

C.L.S.H. (Centre de loisirs)

Nous vous rappelons qu'une convention a été passée entre la commune de Livry et le centre de loisirs de Vaux-le-Pénil.

Les vacances de Noël approchent et il est temps d'entreprendre les démarches d'inscription, si ce n'est pas déjà fait.

Tous renseignements en mairie.

Encore l'euro

Une exposition/démonstration pratique et interactive sur l'euro, animée par du personnel de la C.A.F., sera présente en mairie du 2 au 9 novembre prochain et permettra aux scolaires et à tous de manipuler la nouvelle monnaie.

Informations sociales en vrac :

● La téléalarme, un système simple qui rend de nombreux services : relié à un central, il alerte automatiquement gendarmerie, pompiers, Samu et permet de faire face à toute urgence médicale pour une personne seule, en pressant sur une poire ou en appuyant sur un bouton. Tous renseignements au C.C.A.S.

● Une somme de 150 F est allouée aux jeunes effectuant leur service national **sur présentation de leur titre d'incorporation. Se munir d'un R.I.B.**

● Pour la carte rubis, qui, rappelons-le, permet de voyager gratuitement sur le réseau A.P.T.R. de l'Ile-de-France, et la carte Améthyste - qui elle permet d'obtenir la semi-gratuité sur les lignes S.N.C.F. de la banlieue parisienne, de la R.A.T.P. du R.E.R., et même sur le funiculaire de Montmartre - la demande se fait auprès du C.C.A.S.

LE BUS INFORMATION JEUNESSE

Il vous attend sur la place de 9 h à 12 h 30 le premier samedi de chaque mois (attention, en novembre, ce sera le samedi 10 exceptionnellement).

Il met à votre disposition des documentations sur les formations, l'emploi, les manifestations, etc. Vous y trouverez un accueil personnalisé, chaleureux, gratuit et sans rendez-vous.

Pour élaborer un C.V., consulter des offres d'emploi ou préparer un stage, la personne de permanence vous sera d'excellent conseil.



Le 11 juin, nos anciens prenaient la direction de Compiègne, dans l'Oise. La matinée fut consacrée à la visite d'une chocolaterie artisanale à Ladelle, avec dégustation bien sûr. Ce fut ensuite le repas à l'Alison Show, avec un très beau spectacle de cabaret. Une belle journée dans la bonne humeur pour tous.



Danseuses, travestis, paillettes et strass, le tout devant une bonne table : ils n'en perdent pas une miette...



ETAT CIVIL

Naissances :

CUZOL Lola	le 18/05/2001
TIZON Eglantine	le 25/05/2001
GODARD Antoine	le 23/06/2001
BELZIC Yoann	le 04/07/2001
MALLAY Chloé	le 13/07/2001
MONSARRAT Ethan	le 20/08/2001
TONNELIER Clémence	le 21/09/2001

Mariages :

DAS NAVES Thierry et DEBARE Cécile	le 02/06/2001
LAPEYRE Christophe et VILLEFROY Laurence	le 16/06/2001
TONNELIER Philippe et COURTIER Françoise	le 30/06/2001
LAVIEC Pierre-Yves et CARIOU Gwenaëlle	le 07/07/2001
DELONDRE Jean-Louis et NAVAUD Annie	le 25/07/2001
PENNINCKX Eric et GARNIER Barbara	le 1 ^{er} /09/2001
MONSARRAT Eric et LUGATO Laurence	le 04/10/2001

Décès :

BOURLON Maria, veuve CHARDIGNY	le 11/05/2001
CARDINET Roger	le 21/05/2001
LEITE Maria, épouse MEDEIROS	le 07/07/2001
BOUVART René	le 18/07/2001
FARDIN Suzanne	le 19/08/2001
HOUSSIN Yves	le 1 ^{er} /09/2001
Sœur MEISTERMANN Marie-Madeleine	le 02/09/2001
HENRY Jeanne	le 10/09/2001

Le bloc-notes...

U.S.L.S

Après une période estivale bien calme, l'U.S.L. prépare les sorties d'automne programmées lors de la dernière réunion de bureau, à savoir : le 13 octobre, la Côte d'Albâtre pour une randonnée vers le G.R. 21 sur les falaises de Criel-sur-Mer ; le 15 décembre, nous participerons pour la 2^e fois à la randonnée internationale de Bruxelles.

A ce programme d'automne il faut bien sûr ajouter les sorties habituelles des jeudis et dimanches matin, guidées par notre ami Bernard : départ de la gare à 9 h.

A.L.J.E.C.

La saison 2000-2001 s'est terminée par la traditionnelle Saint-Jean : temps chaud et forte affluence. Le manège pour enfants a connu un gros succès et certains ont regretté qu'il n'y ait pas davantage de stands pour les enfants : nous le regrettons aussi, c'est pourquoi l'aide de nouveaux volontaires bénévoles sera la bienvenue.

Le 9 septembre, le Forum a permis aux adhérents anciens et nouveaux d'aborder la nouvelle année. Quoi de

Fabrication du manège pour la St-Jean.



Nos anciens jouent au petit train aux Florélites d'Orléans, en juillet.

neuf pour cette rentrée ? La création d'une section loisirs de plein-air fonctionnant le mardi après-midi : promenade à pied ou en VTT, découverte de l'environnement et du patrimoine. Activité à caractère « familial » ouverte aux adultes et aux enfants accompagnés ; responsable J. Pillavoine. L'atelier modélisme repart, davantage axé sur l'initiation et le développe-

ment des activités manuelles. M. Casanova nous apportera son concours mercredi après-midi.

Mme Jarillot a accepté, quant à elle, de s'occuper du club des anciens après le décès de Mme Buchet. Le conseil d'administration l'assistera dans les tâches de gestion et l'organisation et la remercie d'avoir accepté cette charge.

Enfin, nous rappelons à ceux qui l'ignoraient que la bibliothèque, ouverte le mardi à 18 h 30, prête aussi des vidéos.

Pour tous renseignements, la permanence du lundi sera heureuse de vous accueillir de 8 h 30 à 20 heures.

LA CHESNAIE

Calendrier du trimestre :

- Anniversaires, à 15 h 30 : 31/10, 21/11, 26/12 ;
- Bateaux parisiens et musée Grévin, à 15 h 30 : 24/10 ;
- Variétés avec France Degrendelle, à 15 h 30 : 8/11 ;
- Cinéma, à 16 h 30 : 13/11, 11/12 ;
- Exposition de peinture : M. Baumann, vernissage à 18 h 30 : 30/11 ;
- Repas Languedoc-Roussillon, à 19 h 30 : 30/11 ;
- Cabaret « la Corse », à 15 h 30 : 10/12 ;
- Vente de chocolats, à 15 h 30 : 10/12 ;
- Sortie Fouquet's, à 13 h : 19/12 ;
- Repas de fin d'année, à 12 h : 26/12.

LIVRY ENVIRONNEMENT

Transports en commun, du nouveau :

• **Bus** : depuis le 1^{er} septembre, les bus de la ligne B1 desservent en direction de Paris le train de 8 h 50 et au retour de Paris, les trains de 19 h 05 et de 19 h 50.

• **Carte Mobilis** : suite à notre demande, la SNCF étudie la possibilité de faire délivrer des coupons Mobilis par le distributeur automatique de la gare. Ces coupons permettent de voyager une journée en Ile-de-France par les transports en commun. Il est toutefois nécessaire de posséder la carte

Le bloc-notes...

Mobilis délivrée gratuitement aux guichets des gares. La tarification fonctionne selon le principe des zones de la carte orange. Elle est intéressante si l'on doit utiliser plusieurs modes de transports ou se déplacer de banlieue à banlieue.

• **Action de l'association** : l'association est présente au comité inter-gare de Livry à La Grande-Paroisse ainsi qu'au comité de pôle de Melun. Ces comités ont un rôle de concertation entre la SNCF, les transporteurs assurant la desserte des gares, les élus locaux, les associations des utilisateurs. Faites connaître vos besoins en matière de transport collectif ou les dysfonctionnements que vous constatez par courrier électronique à livry.environnement.transport@wanadoo.fr.

• **Journée du patrimoine** : pour des raisons que chacun comprendra nous avons dû annuler au dernier moment la journée du patrimoine du 16 septembre. Remercions quand même les personnes qui s'étaient investies dans cette journée et gageons que la prochaine sera très réussie.

NOUVELLES PAROISSIALES

Il n'y a plus qu'une messe par mois à Livry : le 3^e samedi du mois. Le père Eric Chambolle, prêtre modérateur



Un aspect de la bourse aux plantes du 29 avril dernier.

des paroisses de Vaux et Livry, célébrera celle du 20 octobre à 18 h 30 et du 17 novembre à 18 h 30 également. Ne manquez pas de consulter les horaires et informations affichées à la porte de l'église.

Merci à tous ceux qui ont participé au Denier de l'église pour l'année

2001. En cas de retard vous avez jusqu'au mois de décembre.

Pour les mariages et les baptêmes, pensez-y longtemps à l'avance et assurez-vous d'abord de la disponibilité d'un prêtre ; pour plus de sécurité, évitez autant que faire se peut la période de mai à octobre.

Salle paroissiale, 10, place de l'église, tél. 01 64 09 02 11.

Enfin, dans cette période bouleversée, n'oublions pas la prière.

LES PETITS MINOTS

Fin juin, E. Preud'homme, qui animait les ateliers d'éveil, a décidé d'une autre activité ; l'association a donc embauché pour la rentrée de septembre une éducatrice de jeunes enfants. Le rythme (1 fois par semaine) et le jour (le mardi matin) restent identiques. Assistantes maternelles, enfants et parents ont repris leurs habitudes et les activités proposées le seront toujours en fonction de l'âge des enfants et de leurs possibilités.

L'association prévoit de rassembler tout ce petit monde pour fêter Noël. A bientôt.

